

RECHERCHER LA PAIX
GUIDER LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE VERS LA PARTICIPATION
EFFICACE DES FEMMES PENDANT LES PROCESSUS DE PAIX

L'UNIFEM est le Fonds des Nations Unies pour les Femmes. Il offre une assistance technique et financière à des stratégies et programmes novateurs visant la promotion des droits humains des femmes, celle de leur participation à la vie politique et de leur sécurité économique. L'UNIFEM travaille en partenariat avec les autres agences des Nations Unies, les gouvernements et organisations non-gouvernementales (ONG) et autres réseaux en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes. Il œuvre à l'intégration des problèmes et préoccupations des femmes dans les programmes nationaux, régionaux et mondiaux, ce, par le biais de la collaboration et l'assistance technique en matière de prise en compte systématique des questions sexospécifiques et de stratégies de responsabilisation des femmes.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	2
PRÉFACE : AU LECTEUR.....	2
INTRODUCTION	3
Pourquoi impliquer les femmes ?	3
Le rôle de la communauté internationale dans les processus de paix.....	6
I. AMPLIFIER LES VOIX DES FEMMES	7
A. Les femmes auront probablement un impact sur les négociations quand elles se réunissent en qualité de circonscription de femmes avec un calendrier commun en faveur de la paix	7
Mesures recommandées	9
B. Très tôt dans le processus de paix, l'identification de points d'entrée stratégiques pour la participation des femmes peut sensiblement augmenter leur accès à la table de négociations et leur impact sur les accords	10
Mesures recommandées	11
II. CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE	12
A. Les structures et mécanismes au sein du bureau du facilitateur, du médiateur ou de la mission peuvent améliorer l'intégration de la dimension genre dans les négociations de paix	12
Mesures recommandées	13
B. Les femmes et leurs organisations exigent des formes spécifiques de soutien pour maximiser leur participation aux négociations de paix	14
Mesures recommandées	15
III. SOUTENIR L'IMPLICATION DE LA FEMME	16
A. Les femmes ont des besoins, des priorités et des stratégies spécifiques qui doivent être inclus dans l'accord de paix pour garantir leur accomplissement au cours de la mise en oeuvre	16
Mesures recommandées	18
B. Après la signature d'un accord de paix, il existe des opportunités pour maximiser la participation des femmes dans les efforts de mise en œuvre et de suivi	18
Mesures recommandées	21
CONCLUSION	22
TEXTES ADDITIONNELS	23
ANNEXE 1 : INSTRUMENTS INTERNATIONAUX	24
NOTES DE FIN	

REMERCIEMENTS

Le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM) salue le travail des femmes à travers le monde. Leur courage et leur détermination ont mené à une reconnaissance accrue de la validité d'inclure les femmes dans les négociations de paix. Le fonds remercie les facilitateurs qui ont soutenu la participation des femmes dans les processus de paix cités dans cette publication. Nous remercions également Sanam Naraghi Anderlini, Visaka Dharmadasa, Vjosa Dobruna, Jennifer Klot, Dasa Silovic et Sherrill Whittington pour leur perspicacité et réflexions ainsi qu'Ivana Krizanic qui a effectué la recherche pour cette publication.

Ce rapport a également bénéficié des conseils du Groupe d'Experts composé de femmes expérimentées dans les négociations de paix et le Fonds les remercie vivement. Il s'agit de Carla Koppell, Asha Hagi Elmi (Somalie), Luz Mendez (Guatemala), Sharon Bhagwan Rolls (Fidji) et Sabine Sabimbona (Burundi). Les contributions du Département des Affaires Politiques des Nations Unies ont enrichi la publication ainsi que les recommandations qui y figurent. Enfin, cette publication n'aurait pas été possible sans une grande contribution des membres du personnel de l'UNIFEM qui ont fourni des informations et des réflexions basées sur des années d'expérience personnelle en matière de soutien des négociations de paix.

PRÉFACE: AU LECTEUR

Cette publication vise les acteurs suivants : les médiateurs et facilitateurs des négociations de paix et leurs équipes, les organisations nationales et régionales, les entités des Nations Unies, particulièrement le Département des Affaires Politiques (DPA), les banques de développement internationales, les pays donateurs, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et les parties aux négociations formelles.

Ce rapport émet des recommandations concrètes pour :

- a) soutenir la participation efficace des femmes à tous les stades d'un processus de paix,
- b) promouvoir des négociations de paix et des accords sensibles au genre, et
- c) encourager l'intégration de la dimension genre au cours de la mise en œuvre des accords de paix.

Il est basé sur et complète les autres ressources qui ont traité de la question relative à un processus de paix sensible au genre, y compris *Women at the Peace Table* de Sanam Naraghi Anderlini (2000), *Peace Agreements as a Means for Promoting Gender Equality and Ensuring Participation of Women-a Framework of Model Provisions : Report of the Expert Group Meeting* (2003) et le chapitre dédié aux négociations et aux accords de paix dans le manuel : International Alert-Women Waging Peace, *Inclusive Security, Sustainable Peace : a Toolkit for Advocacy and Action* (2004).¹

L'engagement dynamique des acteurs cités ci haut est nécessaire pour amener les femmes à la table de la paix et pour intégrer une dimension genre dans la conception et

l'application des accords. Les directives qui figurent dans ce rapport proposent une variété de démarches pour atteindre les objectifs. Il incombe aux acteurs eux-mêmes d'identifier les activités importantes et appropriées à leur contexte spécifique, à leur capacité et mandat.

INTRODUCTION

La transition de la guerre à la paix offre des opportunités uniques pour résoudre les causes profondes du conflit et transformer les institutions, les structures et les relations au sein de la société. De plus en plus, les processus de paix formels créent un espace pour la négociation de questions politiques et sociales plus profondes, telles que le partage du pouvoir après la guerre, la réforme constitutionnelle, électorale et législative, le désarmement et la réintégration des combattants, les décisions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées internes. Un soutien continu de la part d'un vaste éventail de partenaires est crucial pour une paix durable et le succès des règlements négociés pendant la période fragile du début de l'après-conflit.

Il est essentiel d'assurer la participation active des femmes et l'intégration de l'égalité du genre depuis les premières étapes des pourparlers de paix jusqu'à la mise en œuvre et au suivi des accords. Les femmes ont non seulement leurs propres approches en ce qui concerne les solutions politiques et les priorités de redressement national à proposer, mais si elles sont exclues des accords de paix, ceci a eu tendance, dans le passé, à cautionner leur exclusion ultérieure des institutions publiques de prise de décision. A travers le monde, les femmes ont œuvré pour la construction et le maintien de la paix au niveau communautaire et peuvent apporter cette connaissance et expérience à la table des négociations. Les femmes qui reconnaissent comment l'inégalité et l'injustice constituent un obstacle au développement humain peuvent rendre la négociation et l'application des accords de paix plus constructives. Les perspectives d'une paix et d'un développement durables sont largement améliorées en exploitant la compréhension par les femmes des défis auxquels la population civile est confrontée ainsi qu'en recourant à leur perspicacité dans la manière d'y faire face efficacement.

Pourquoi Impliquer les Femmes ?

En tant que victimes, survivantes ou encore agitatrices d'un conflit armé, les femmes sont les principales parties prenantes dans la résolution du conflit et dans la définition de la ligne à suivre pour le développement futur. Malgré leur statut civil, les femmes et les enfants sont devenus progressivement des cibles spécifiques d'agression et la violence sexuelle émerge en tant que technique de guerre pour détruire les communautés et les familles. En outre, plus souvent que cela n'est reconnu, les femmes sont des combattantes armées à côté des hommes. Qu'elles soient victimes ou combattantes, les femmes portent un fardeau additionnel dû aux rôles traditionnels propres au genre: leur labeur, leur force et leur détermination entretiennent leurs familles et communautés pendant la guerre et durant le long et laborieux processus de reconstruction de la paix.

Un bon nombre d'engagements internationaux soulignent le droit de la femme à être totalement impliquée dans la prise des décisions politiques et économiques, y compris de nombreuses résolutions de l'Assemblée Générale et du Conseil Economique et Social, la Convention sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW), la Plate-forme d'Action de Beijing (1995) et la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité

(voir l'annexe 1 en ce qui concerne les détails des dispositions des différents engagements internationaux).

Mettre en oeuvre ces engagements serait un premier pas vers une utilisation de toutes les ressources disponibles pour établir et maintenir la paix. Lorsqu'on approche de la difficile tâche de mettre fin à la guerre, les enjeux sont trop élevés pour négliger les ressources apportées par les femmes. Des exemples à travers le monde entier illustrent leurs contributions.

- **Les organisations des femmes plaident continuellement pour la paix.** Leur attention et leurs exigences peuvent contribuer à l'initiation des négociations formelles de paix, au maintien du soutien du processus et faciliter l'application des accords. En Colombie, par exemple, malgré les attaques répétées, les disparitions, les enlèvements et les menaces contre les leaders féminins, les femmes continuent à organiser et à développer des programmes pour la paix et à faire pression pour leur application. En 1999, les organisations de femmes étaient au premier plan d'une campagne de la société civile menant à des pourparlers de paix entre le Président Andrés Pastrana et les Forces Armées Révolutionnaires Colombiennes (FARC). Et, depuis l'échec des pourparlers en 2002, les groupes de femmes restent les premiers avocats qui plaident en faveur de nouvelles négociations.ⁱⁱ
- **Les femmes construisent souvent une base pour les négociations de paix.** En Irlande du Nord, par exemple, des groupes de femmes ont passé une décennie à bâtir la confiance entre Protestants et Catholiques, créant ainsi une base sur laquelle les accords seraient finalement construits. En soulignant le coût personnel de la violence et en attirant l'attention sur les effets visibles de la guerre sur la vie des gens, elles ont convaincu les deux parties aux négociations et le public que «vivre et la qualité de la vie... étaient les seules questions qui comptent» - même plus que les questions politiques controversées qui étaient en négociation.ⁱⁱⁱ
- **Les femmes peuvent être catalyseurs des négociations de paix.** Au Sri Lanka, une femme d'affaire éminente a commencé une énorme campagne de conscientisation en faveur du début des négociations en 2001. Plus d'un million de Sri Lankais ont publiquement manifesté leur appui à la paix pour inciter les dirigeants à entamer les pourparlers de paix:
- **Les femmes peuvent tisser des liens entre factions opposées.** En Somalie, les femmes se sont présentées comme un «sixième clan» à la Conférence de Réconciliation Nationale d'Arta, à Djibouti, allant au-delà des divisions des clans pour arriver à une «vision d'égalité du genre». Elles ont en fin de compte contribué à la création d'une Charte Nationale qui garantissait aux femmes 25 sièges au sein de l'Assemblée Nationale de Transition qui compte 245 membres.^{iv}
- **Les femmes peuvent accroître l'implication, la transparence et la durabilité du processus de paix.** Après la transition post-apartheid en Afrique du Sud, une coalition de groupes de femmes a plaidé pour et atteint un processus plus

démocratique pour la réforme constitutionnelle et législative. Une approche participative demandant au gouvernement de rechercher l'avis de la société civile sur la politique proposée a été adoptée. Ceci s'est traduit en une extension de la définition et de l'étendue de la sécurité et a permis à la population d'exprimer clairement ses appréhensions au cours d'un dialogue national sur la réforme du secteur de la sécurité.^v

- **Les femmes peuvent apporter une perspective différente de celle des hommes aux négociations, en soulevant des questions qui seraient autrement ignorées.** Au Salvador, les leaders féminins à la table des négociations et dans les comités de mise en œuvre se sont assurés que les noms des combattantes ainsi que leurs supporters non-combattantes du mouvement de l'opposition soient inclus sur les listes des bénéficiaires de la propriété foncière et des autres ressources. Subvenir aux besoins des partisans, en particulier, a évité une crise quasi certaine parmi la population paysanne. C'était un point que leurs collègues mâles avaient négligé jusque là.^{vi}
- **Une perspective du genre dans le processus de paix peut mener à des progrès à long terme en faveur de l'égalité du genre.** Parmi les 500 représentants au comité de rédaction du Congrès sur l'Afghanistan, 102 étaient des femmes provenant de différentes origines linguistiques, ethniques et affiliations politiques.^{vii} Surmontant beaucoup d'obstacles, leur présence et persévérance ont assuré l'égalité de la femme dans la version finale de la nouvelle constitution, y compris un quota pour les femmes dans la chambre basse du parlement.
- **Les femmes complètent souvent les efforts officiels de construction de la paix.** Au Libéria, les organisations féminines ont lancé une campagne pour le désarmement des factions *avant* le transfert du pouvoir au nouveau gouvernement de transition conformément aux termes de l'Accord de Cotonou (1993). Elles ont également mobilisé des fonds pour acheter les armes et les détruire par la suite. Amos Sawyer, Président par intérim du Liberia de 1990 à 1993, constate : «je me rappelle, jusqu'au jour où le gouvernement par intérim a remis le pouvoir, il y avait des femmes portant des pancartes qui disaient, 'Le désarmement n'a pas eu lieu et ceci est vraiment une erreur.' Si le désarmement avait eu lieu en 1994... nous n'aurions probablement pas eu le 6 avril 1996 [lorsque les combats ont atteint Monrovia]. »^{viii}
- **Les femmes encouragent la réconciliation et offrent un exemple pour faire avancer la société.** Au Rwanda, les femmes ont formé le premier caucus parlementaire commun à plusieurs partis, composé de Hutus et de Tutsis, qui s'occupent de la résolution des problèmes qui concernent les femmes provenant de tous les partis politiques. Ceci a créé un antécédent pour la création d'autres caucus communs à plusieurs partis.
- **Les femmes travaillent souvent pour soutenir l'accord de paix à tous les niveaux.** A Bougainville, en 1998, les femmes sont rentrées des pourparlers de paix

dans leurs communautés et on rapporte qu’elles ont été les seules leaders à avoir initié une campagne d’information du public pour que ce dernier comprenne les décisions relatives à l’accord de paix ainsi que les prochaines étapes relatives à sa mise en œuvre.

Assurer la participation *efficace* de la femme implique tout un éventail d’actions. Même avant le début officiel des processus de paix, la communauté internationale peut soutenir des activités au niveau local et international, en facilitant l’élaboration d’un calendrier commun pour la paix et en renforçant leurs capacités de leaders pour les préparer à la table de négociation et à la transition post-conflit. Pendant les négociations, des femmes de milieux différents doivent être placées au premier plan à titre officiel et informel afin que les voix et les expériences des femmes à travers le pays soient considérées pendant la prise des décisions qui affecteront toute la société. Et, une fois que l’accord est signé, les femmes doivent continuer à participer dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi, en s’assurant ainsi que les priorités de la moitié de la population bénéficient des ressources et de l’attention au cours de l’environnement post-conflit.

En fin de compte, le processus de paix est compromis quand les femmes ne participent pas. Il a été reconnu que leur implication est nécessaire pour assurer la légitimité du processus de prise de décision, pour encourager une participation globale et rendre possible une paix et un développement durables. Et, en fait, il existe plusieurs instances d’efforts internationaux pour promouvoir une large représentation ethnique, religieuse et politique dans les négociations de paix, les institutions de transition et la reconstruction post-conflit. Les efforts pour inclure les femmes dans de tels processus sont également importants.

Le Rôle de la Communauté Internationale dans les Processus de Paix

Des acteurs variés au sein de la communauté internationale – individus et institutions, gouvernement et société civile- jouent une variété de rôles dans les processus de paix : élaboration du calendrier; agir en qualité de médiateurs officiels tiers, de facilitateurs, ou de ‘personnes extérieures neutres’ fiables; sponsoriser ou en abriter les pourparlers de paix ; et établir des mécanismes de contrôle et de vérification de l’application de l’accord.

La communauté internationale occupe, par conséquent, une position cruciale pour soutenir la participation des femmes à la table de paix, pour renforcer les capacités des femmes en tant que participantes efficaces et pour s’assurer que les besoins et les contributions des femmes ne sont pas ignorés pendant la mise en oeuvre. Négocier la paix est un processus complexe et les conclusions qui en résultent sont souvent fragiles. La variété des contextes et des circonstances requiert des approches différentes : là où une situation permettrait un processus inclusif qui examinerait les causes profondes du conflit, une autre demanderait des pourparlers exclusifs sur une étroite gamme de sujets. Toutefois, les points d’entrée pour les femmes existent dans chaque cas.

Une revue de l’UNIFEM des processus de paix en Amérique Latine, en Europe, en Asie, en Afrique et au Moyen Orient a identifié plusieurs facteurs clés qui sont indispensables

pour garantir la participation des femmes à la table de paix et l'intégration de la dimension genre dans les accords.

- I. **Constituer une circonscription de femmes avec un programme sensible au genre et amener les femmes à la table de paix d'une manière créative** sont les facteurs clés au cours des premières étapes cruciales du processus de paix.
- II. Un environnement favorable pour la participation des femmes –y compris **l'établissement de structures facilitant la contribution des femmes et un soutien stratégique pour les femmes**– est nécessaire pendant les négociations.
- III. **Adresser les priorités des femmes dans l'accord de paix et garantir une mise en oeuvre sensible au genre** sont vitaux pour garantir les gains de l'après-conflit pour les femmes.

Des recommandations pratiques et ciblées sont proposées pour réaliser chacun de ces objectifs. Les études de cas choisies, les leçons apprises, et les meilleures pratiques sont également proposées pour démontrer les implications pratiques des actions recommandées.

Dans son compte-rendu au Conseil de Sécurité sur l'application de la résolution 1325 (2000) portant sur les femmes, la paix et la sécurité, le Secrétaire Général a demandé : « aux Etats Membres, aux entités des Nations Unies et à la société civile de développer des directives d'ensemble et des initiatives de formation basées sur le cadre des dispositions modèles portant sur la promotion de l'égalité du genre dans les accords de paix. »^{ix} En outre, le Secrétaire Général a exprimé son intention d'analyser les obstacles aux opportunités et les opportunités manquées pour la participation des femmes dans les récentes négociations de paix et de développer des stratégies en conséquence, un plan bien accueilli par le Conseil de Sécurité. *Securing Peace (Rechercher la Paix)* est offert comme première contribution de l'UNIFEM dirigée vers le développement de ces directives. De cette manière, le Fonds espère s'assurer que, d'emblée, l'expérience et la connaissance acquises par les femmes à travers des efforts réels vécus informeront les stratégies qui sont entrain d'être élaborées en leur nom.

Le but partagé par tout le monde et envisagé dans *Securing Peace* est un processus inclusif d'origine locale, approprié localement et dans lequel les femmes peuvent revendiquer leur droit de participer dans les prises de décision concernant leur avenir et qui se traduiront en la signature et l'application d'un accord de paix sensible au genre. Une petite lueur d'opportunité existe pour inclure la dimension genre dans les processus de changement successifs à un conflit ; ceux-ci commencent avec les négociations qui mettent fin à la guerre et créent un fondement pour la paix. Les directives présentées ici montrent comment les femmes peuvent bénéficier davantage de cette opportunité, contribuer et bénéficier d'une paix durable, juste et inclusive.

I. AMPLIFIER LES VOIX DES FEMMES

- A. **Les femmes vont probablement avoir un impact sur les négociations lorsqu'elles se réunissent en tant que groupe constitué avec un programme commun en ce qui concerne la paix.**

Bien que les parties au conflit aient typiquement des priorités et des exigences distinctes et puissent être résistantes à l'inclusion de problèmes additionnels, les priorités et les sujets traités pendant les pourparlers de paix exposent souvent le cadre initial pour la paix. Les problèmes discutés pendant les négociations sont aussi importants pour les femmes que pour les hommes ; pour être efficaces dans la prévention d'une résurgence du conflit, les accords de paix doivent répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Les voix et les perspectives des femmes doivent être entendues dès le début à la table des négociations si leurs points de vue doivent être intégrés dans le processus de paix.

Etant donné les difficultés inhérentes aux négociations de paix, les tentatives pour faire entendre les voix des femmes dans les pourparlers ont plus de chance de succès quand ces voix sont unifiées dans leurs demandes. Toutefois, à l'instar des hommes, les femmes diffèrent de façon spectaculaire quant à leurs idées politiques, appartenances et attitudes, ce qui en fait autre chose qu'un groupe homogène. Leur vision dépend de leurs expériences pendant la guerre, ceci variera entre autre selon la race, l'ethnie, la religion, la classe d'âge, la profession et le lieu géographique. Ainsi, lorsque les femmes peuvent formuler une base de consensus, leur diversité ajoute une immense crédibilité, légitimité et puissance à leurs exigences. Soutenir des femmes de régions et d'origines différentes afin qu'elles s'unissent en faveur de la paix et de la reconstruction – pour informer les négociations- peut être le premier pas en vue d'accroître la participation efficace des femmes dans le processus de paix. Tout au long du processus, il est important que le soutien international joue un rôle consultatif et de facilitateur plutôt que normatif pour que les groupes locaux de femmes puissent s'approprier toute décision définitive prise, les recommandations élaborées ou les réseaux créés.

Une variété d'exercices s'est avérée nécessaire pour faciliter l'adoption d'une plateforme commune. Tout d'abord, un groupe diversifié de leaders féminins reconnus doit être choisi parmi les partisans pertinents. Ainsi – souvent suite à la diversité du groupe- une période significative est nécessaire pour permettre aux femmes de se rencontrer et de commencer à se faire mutuellement confiance, en particulier si elles proviennent de parties adverses au conflit. En Colombie, les femmes ont passé en réalité des mois – même des années- avant d'arriver à un programme de paix pour les femmes. Dans la plupart des cas, cependant, la disponibilité des femmes consiste en peu de jours au cours desquels elles peuvent être convoquées dans un endroit neutre et international. Dans cette situation, fournir une opportunité spécifique aux leaders féminins afin de partager leurs expériences du conflit est crucial ; les barrières sont souvent brisées à ce moment, permettant ainsi une base pour la collaboration et la construction d'un consensus. Les mesures de renforcement de la confiance sont indispensables avant et au début de toute rencontre ; celles-ci peuvent comprendre par exemple la promotion d'échanges d'information, d'expérience et d'expertise entre des femmes provenant de différents pays. Les leaders féminins reconnaissent souvent qu'une alliance stratégique entre des groupes de femmes peut être basée sur un programme minimal commun de réclamation de la place des femmes à la table des négociations, leur permettant ainsi de mettre temporairement de côté leurs autres différences. A ce stade précoce, le renforcement des

capacités et la formation technique en matière de médiation et de négociation sont également importants pour préparer les femmes à participer au processus officiel, affiner leurs compétences et maximiser leur contribution.

Encadré 1 : Soutenir une plate-forme commune des femmes en RDC

Quand les parties au conflit en République Démocratique du Congo ont annoncé leur intention de tenir un Dialogue Inter Congolais – une convention nationale sur la réforme politique et la réconciliation qui inclurait des groupes de la société civile - des femmes à travers le pays étaient déterminées à y participer. Elles ont fait le plaidoyer en faveur d'une participation formelle en utilisant la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité comme base pour leur campagne. En réponse, une série d'initiatives ont été lancées pour préparer les femmes à participer et pour hausser leurs voix dans les négociations.

Premièrement, avec l'appui du facilitateur des pourparlers – Sir Ketumile Masire, ancien Président du Botswana- l'UNIFEM a tenu, en octobre 2001, une « table pour la paix » pour les femmes, ce qui s'est traduit par l'inclusion des questions relatives au genre comme points importants de l'ordre du jour officiel et par la participation des femmes. Deuxièmement, en décembre 2001, une délégation de leaders féminins africains conduite par Ruth Sando Perry, ancien Chef d'Etat du Libéria, s'est rendue en RDC dans une mission de paix et de solidarité organisée par FAS et la branche RDC de Femmes comme Partenaires pour la Paix en Afrique (WOPPA-RDC) avec le financement du PNUD, de l'UNHCR et de l'UNESCO, d'un soutien additionnel de l'Organisation de l'Unité Africaine et de l'UNIFEM. La mission de paix et de solidarité a réussi à hausser le profil des exigences des femmes pour leur inclusion et à promouvoir un large consensus sur la participation effective des femmes et l'intégration de leurs priorités dans le processus de paix.

A la suite de cela, 60 femmes venues de partout en RDC et représentant le gouvernement, l'opposition armée, l'opposition politique et la société civile – les parties au Dialogue Inter-Congolais- se sont retrouvées à Nairobi, Kenya, en février 2002, dans un forum national d'harmonisation de leurs positions et de formulation d'une vision commune. En plus d'offrir un espace de renforcement des capacités, cet atelier interpartis organisé par FAS et WOPPA-RDC et soutenu par l'UNIFEM et le gouvernement du Canada, a donné au groupe diversifié de femmes l'opportunité de négocier entre elles la construction d'une plateforme des femmes pour la paix. Ce ne fut pas une tâche facile, étant donné que les femmes étaient confrontées aux mêmes divisions que le Dialogue Inter Congolais s'efforçait de surmonter. Pendant les quatre jours passés ensemble, les femmes ont réussi à élaborer la Déclaration de Nairobi et le Plan d'Action qui appelait à l'intégration de la dimension genre tout au long du dialogue et à l'allocation par la communauté internationale des ressources suffisantes pour mettre en œuvre la Déclaration, et au facilitateur de l'inclure directement dans le calendrier des négociations.^x

Les efforts des femmes et le soutien des organisations internationales et de la société civile dans la formation des leaders féminins et l'octroi d'un espace pour la formulation d'un calendrier commun ont conduit à des progrès significatifs. A la reprise du dialogue,

il y avait 36 femmes parmi les 300 délégués, et l'article 51 de la Constitution de Transition de 2003 garantit une participation totale des femmes dans la prise des décisions pendant la reconstruction post-conflit.

Mesures recommandées

- I.A.1. Assister les femmes à identifier les points stratégiques d'entrée dans le processus de paix, y compris les alliés clés, les sympathisants et les donateurs, ainsi que les questions cruciales inscrites à l'ordre du jour et concernant l'égalité et les opportunités.
 - I.A.2. Encourager les délégués féminins des parties aux négociations à rencontrer les organisations féminines de la société civile pour promouvoir une plus grande appropriation du public et son investissement dans le processus.
 - I.A.3. Faciliter l'échange d'information et d'expériences entre les partenaires nationaux (groupes de femmes et parties aux négociations) et les partenaires régionaux ou internationaux – par exemple, les femmes des pays qui ont connu des processus de paix similaires.
 - I.A.4. Convoquer de larges consultations nationales incluant les femmes d'origines diverses, de la société civile, du gouvernement et des partis politiques en vue de promouvoir le dialogue, la création des réseaux, le renforcement de la confiance et la formulation d'un programme des femmes en faveur de la paix.
 - I.A.5. Engager un expert local pour réaliser une analyse relative au genre sur les questions inscrites au programme afin d'identifier les domaines où des besoins spécifiques et des préoccupations existent. Diffuser l'analyse aux femmes leaders pour qu'elles mobilisent leurs électeurs.
 - I.A.6. En se basant sur l'analyse du genre, convoquer les leaders féminins et les experts internationaux en matière d'égalité entre les hommes et les femmes en vue de formuler une réponse ciblée aux questions spécifiques et fournir à l'accord un langage préliminaire qui soit juridiquement précis et conceptuellement clair.
- B. Très tôt dans le processus de paix, l'identification de points stratégiques d'entrée pour la participation des femmes peut sensiblement rehausser leur accès à la table des négociations et avoir un impact sur les accords.**

Dès le début des négociations, la communauté internationale peut jouer un rôle unique en garantissant la participation des femmes par l'identification des points stratégiques d'entrée dans le processus. Bien que les médiateurs internationaux soient confrontés, à ce stade, à un certain nombre de défis et ne veuillent pas imposer des conditions aux parties, la résolution 1325 du Conseil de Sécurité et d'autres mécanismes internationaux leur donnent le mandat de s'assurer de l'inclusion des femmes dans les pourparlers de paix. Cette énigme a été résolue d'une manière créative dans plusieurs cas.

Encadré 2 : Gagner le Soutien des Electeurs en faveur du Mouvement des Femmes pour la Paix en Irlande du Nord.

En Irlande du Nord, la définition des parties pertinentes aux négociations a été étendue. Le sénateur américain George Mitchell a reconnu la nature de la fracture politique de la région et a établi un point de référence basé sur le choix populaire. Les dix partis politiques ayant obtenu le plus grand nombre de votes dans une élection nationale ont gagné des sièges à la table des négociations. Le mouvement des femmes pour la paix - qui réunissait Catholiques et Protestants- a rapidement formé un parti politique et a utilisé son groupe de supporters pour gagner des voies et obtenir un siège. Personne ne pouvait les accuser de ne pas avoir une circonscription ou de ne pas être des participants entièrement légitimes.

Encadré 3 : Etendre la Table de la Paix pour inclure les Points de Vue de la Société Civile au Guatemala.

Au Guatemala, la « table » elle-même a été étendue, et les négociations avec la médiation de l'ONU ont créé un forum, l'Assemblée de la Société Civile (ASC), dans un accord cadre signé par les parties au conflit. Financée par des bailleurs de fonds bilatéraux, l'ASC représentait une large section transversale de la société guatémaltèque et était composée de 11 groupes comprenant des organisations indigènes, des groupes de femmes, des associations commerciales, des académiciens, des médias et d'autres.

L'ASC a reçu pour mandat de discuter des questions soumises à la table officielle des négociations, de développer et de proposer des positions non contraignantes basées sur des consensus dans chaque domaine et d'analyser et d'endosser le projet définitif des accords. Cette structure qui accorde de l'importance aux consensus et adhère aux délais des négociations bilatérales a aidé les groupes de femmes à élaborer et à s'unir autour d'un programme commun. Les groupes de femmes ont réussi à faire du lobbying en vue d'être inclus en tant que secteur distinct de l'Assemblée, et le mouvement traditionnel des femmes a discuté de la substance des pourparlers avec des femmes d'organisations indigènes et engagé l'unique négociateur femme à la table formelle de la paix en vue d'intégrer une dimension genre dans les accords finaux.

Les efforts de plaidoyer des femmes et leur présence au sein de l'ASC et à la table de la paix ont été déterminants dans l'adoption d'engagements spécifiques en faveur de l'égalité du genre, en particulier pour les femmes des régions rurales et les indigènes. Un des résultats a été la reconnaissance sans précédent des femmes indigènes dans le texte des accords et, en 1999, l'établissement de l'Office de Défense des Femmes Indigènes. Le gouvernement guatémaltèque a accepté de réviser la législation nationale pour éliminer les lois ou les clauses discriminatoires et les femmes ont acquis le droit de propriété foncière et reçu des engagements pour l'égalité d'accès au crédit, à l'éducation, au logement, aux services médicaux et à la participation politique.

Mesures recommandées

- I.B1. Faire un plaidoyer directement avec les parties aux négociations pour un minimum de 30% de représentation féminine dans leurs délégations, comme le demande la Plate-forme d’Action de Beijing ; demander également une représentation féminine de 30% parmi les observateurs formels et l’élévation au statut d’observateur des femmes en tant que groupe.
- I.B2. Créer un annuaire des organisations féminines de la société civile par le biais de consultations sur le terrain avec les groupes de femmes et les leaders féminins, y compris les réfugiés et les populations déplacées à l’intérieur du pays.
- I.B3. Négocier des rencontres entre les groupes de femmes, le facilitateur et les parties aux négociations pour que les femmes puissent formellement demander une participation directe dans les pourparlers de paix ; poursuivre l’organisation de ces rencontres pendant tout le processus de paix.
- I.B4. Soutenir l’établissement d’un comité consultatif des femmes dans le processus de négociations pour suivre et influencer le processus de paix formel.
- I.B5. Assister les organisations de femmes avec des campagnes de sensibilisation pour les informer publiquement de l’importance de leur participation dans le processus de paix.
- I.B6. S’assurer que les processus consultatifs et la contribution de la société civile enrichissent directement les négociations formelles.

II. CREER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

- A. **Les structures et les mécanismes au sein du bureau du facilitateur, du médiateur ou de la mission peuvent améliorer l’intégration d’une dimension genre dans les négociations de paix.**

Le facilitateur ou médiateur des négociations de paix, tout en n’ayant aucune autorité sur les décisions finales des parties aux négociations, a cependant un rôle crucial à jouer en dirigeant les négociations. Son soutien, même indirect, peut être crucial en amenant les femmes à la table de la paix et en s’assurant que leurs points de vue sont inclus dans les accords. Même les décisions logistiques – qui peuvent sembler mineures dans certains cas- peuvent servir ou desservir les femmes. Si le délai des négociations est court, par exemple, l’éducation du public et la consultation sont limitées et les femmes - qui ont souvent un niveau d’éducation plus faible que celui des hommes suite aux rôles traditionnels et à leur position dans la société- ne sont peut-être pas encore prêtes ou préparées pour une participation efficace. Le lieu géographique des pourparlers peut aussi empêcher la participation féminine à cause des responsabilités domestiques et des frais de

voyage. Les règles de procédure sont également importantes; à ce moment, le facilitateur peut rappeler les dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité qui stipulent que tous les acteurs doivent inclure des femmes parmi leurs délégations aux négociations. En ce qui concerne l'établissement de l'ordre du jour, les médiateurs internationaux doivent consulter les acteurs de la société civile, y compris les organisations féminines, pour mieux comprendre leurs points de vue, leurs préoccupations et solutions et explorer les possibilités d'assurer leur inclusion dans les pourparlers formels. De cette manière, la communauté internationale et le facilitateur, en particulier, peuvent travailler avec les parties aux négociations pour s'assurer que tous les acteurs pertinents ont, tout au moins, l'occasion de contribuer au processus.

Bien que les conditions de sélection du facilitateur incluent rarement la sensibilité au genre, quelques facilitateurs individuels sont devenus champions de l'égalité des sexes et ont soutenu la participation des femmes dans les processus de paix dans des cadres variés. Au Burundi, par exemple, les facilitateurs –Julius Nyerere, ancien Président de la République Unie de Tanzanie, suivi de Nelson Mandela- ont rencontré des femmes et encouragé les délégations officielles à inclure les femmes dans leurs équipes et en tant que participantes officielles au processus. Aux Dialogues Inter Congolais, Sir Ketumile Masire, ancien Président du Botswana, a fait une déclaration conjointe avec l'UNIFEM proposant des actions spécifiques pour augmenter la participation efficace des femmes dans les processus de paix. Dans les deux cas, les femmes ont été réellement incluses et des résultats sensibles au genre ont été atteints dans l'accord de paix et les lois régissant la transition.

Encadré 4 : Institutionnaliser un Potentiel de Négociation Sensible au Genre : le Service de la Femme de l'IGAD.

Au cours des processus de paix de longue durée, les mécanismes de facilitation peuvent s'étendre au delà du bureau du facilitateur ou du médiateur pour devenir un organe permanent. En 2002, les pays de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) ont établi un Secrétariat à Nairobi pour faciliter un processus continu de négociations pour les états en conflit en Afrique de l'Est. A ce stade crucial, l'UNIFEM a soutenu la création, au Secrétariat, d'un Service de la Femme destiné à renforcer la participation des femmes et garantir une dimension genre dans le processus de paix facilité par l'IGAD. Par le biais du Service de la Femme, la communauté internationale a fourni un expert en matière du genre pour l'équipe de médiation, un centre de ressources pour les déléguées et le renforcement des capacités des femmes leaders, y compris les participantes à la Conférence de Réconciliation Nationale Somalienne. Ces efforts combinés se sont traduits par la présence soutenue de 35 déléguées somaliennes et observatrices à la conférence, l'intégration des questions spécifiques au droit de la femme et un engagement en faveur de l'égalité du genre dans la Charte négociée, ainsi que par l'adoption d'un quota de femmes de 12% à l'Assemblée Nationale et de 25% dans les assemblées régionales.^{xi} En 2002, en guise de reconnaissance de sa contribution, le Service de la Femme est formellement devenu une institution de l'IGAD et fait partie officielle de son mandat et de son budget.

Mesures Recommandées

II.A.1. Proposer des formations aux membres des parties aux négociations – hommes et femmes- sur l’importance d’inclure une dimension genre dans les processus de paix.

II.A.3. Encourager des règles de procédure sensibles au genre pour permettre l’entièvre participation de la femme.

II.A.3. Rechercher activement l’assistance et la contribution des organisations de la société civile et des autres agences pertinentes pour choisir les termes de référence du facilitateur et du conseiller en matière de genre.

A l’équipe de facilitation :

II.A.4. Promouvoir une forte participation des femmes dans les délégations et/ou en tant que groupe et faire le plaidoyer pour l’inclusion des préoccupations des femmes au programme officiel des pourparlers ; soulever, d’une manière explicite et avec les parties aux négociations, l’importance de cette question.

II.A.5. Rencontrer régulièrement les groupes de femmes ; expliquer le processus et la priorité des négociations à leurs représentantes.

II.A.6. Promouvoir l’équilibre et l’expertise entre les sexes dans l’équipe de facilitation et parmi les conseillers experts attachés au processus ; fournir des opportunités de renforcement interne des capacités par la formation en matière d’impact de la guerre sur les femmes, la pertinence de l’égalité du genre par rapport au conflit et à la construction de paix, et les implications pratiques de la participation des femmes dans tous les aspects du processus de paix et de la reconstruction post-conflit.

II.A.7. Nommer un conseiller en genre pour travailler en liaison avec toutes les parties au conflit afin de promouvoir une dimension genre et fournir des conseils surtout aux femmes participant à la table de paix et aux représentants de la société civile, surtout pour affiner et faire avancer leurs priorités communes pendant le processus.

B. Les femmes et leurs organisations exigent des formes de soutien spécifiques pour maximiser leur participation aux négociations de paix.

Les plaidoyers les plus efficaces pour la participation féminine sont les femmes elles-mêmes. Mais pour qu’elles soient efficaces, elles doivent bénéficier de la protection contre les menaces à leur sécurité, de ressources suffisantes pour maximiser leurs efforts, d’un espace politique dans lequel s’organiser et avoir accès aux décideurs. Alors que les dépenses des parties aux négociations sont prises en charge par un fonds créé à cet effet, les femmes sont souvent obligées de financer leur propre participation. Comme les

pourparlers officiels sont généralement tenus dans des lieux de rencontres internationaux, pendant des périodes de temps étendues, les femmes ne seront peut-être pas capables de supporter les frais de participation pour la durée des négociations. Elles paient souvent doublement, puisque beaucoup de femmes doivent supporter la perte de salaire tout comme l'éducation des enfants. Le soutien financier aux leaders féminins et à leurs organisations est crucial pour assurer l'obtention d'un siège aux femmes à la table de paix.

Une fois le soutien financier acquis pour assurer leur participation, les menaces relatives à la sécurité débordent toute autre considération en déterminant la mesure dans laquelle les femmes pourront totalement s'engager dans les négociations de paix. L'assassinat de Starlin Abdi Arush, une déléguée aux négociations de paix de Somalie à Nairobi le 24 octobre 2002, n'est qu'un exemple tragique des dangers auxquels font face les femmes en prenant des rôles visibles et souvent controversés. Les programmes peuvent aller de la campagne de sensibilisation et des campagnes médiatiques pour promouvoir les rôles de la femme dans le processus de paix à la mise à disposition de téléphones satellites et à la sécurité personnelle des leaders féminins. Assurer la participation des femmes à la table de paix requiert une protection spéciale pour les leaders féminins et des fonds doivent être alloués pour la satisfaction de leurs besoins en matière de sécurité.

En plus des besoins logistiques en ce qui concerne les fonds et la protection, les femmes ont demandé aux organisations, y compris l'UNIFEM, de leur fournir les compétences et la formation nécessaire pour participer efficacement aux négociations, aux résolutions des conflits et à la construction de la paix. Le renforcement des capacités est donc une tâche importante pour l'ONU, les organisations partenaires et les ONGs qui facilitent la participation des femmes dans les pourparlers de paix. Etant donné que les sessions de formations de longue durée limitent la possibilité de participation des femmes, il convient de considérer l'organisation d'un certain nombre de sessions de courte durée et bien ciblées. Les formateurs devraient consister en experts internationaux, régionaux et locaux. Outre la construction de coalitions, les cours devraient inclure, mais ne pas se limiter à :

- La résolution des conflits et la construction de la paix sensibles au genre, comme la médiation, la négociation et les meilleures pratiques tirées des autres processus de paix ;
- Les questions thématiques de l'après conflit, comme le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'avant-projet de constitution, les élections, la réforme des lois et la planification macro-économique ;
- Les questions politiques, comme la démocratisation, le leadership, les partis politiques, les stratégies de campagne, la formation des circonscriptions, et l'éducation des électeurs ; et également
- Les compétences organisationnelles, comme les demandes de subvention, la planification stratégique, la formation informatique, l'expression orale publique et les relations médiatiques.

L'UNIFEM et les autres partenaires ont contribué au renforcement des capacités lors des étapes cruciales du processus de paix pour les femmes de pays comprenant l'Afghanistan,

le Burundi, la République Démocratique du Congo, le Libéria, la Somalie, le Sri Lanka, le Soudan et beaucoup d'autres. Conformément à la décision du Conseil des Ministres de l'IGAD de reconnaître officiellement la participation des femmes aux pourparlers de paix de la Somalie à Eldoret, le Service Femme de l'IGAD, l'UNIFEM, le Centre Collaboratif pour le Genre et le Développement et les autres organisations ont organisé une série de sessions, de séminaires et des discussions de formation qui avait pour but de rendre les femmes totalement familières avec un processus de paix qui serait applicable à tous les partis et peuples en Somalie. Les progrès accomplis à la Conférence Nationale de Réconciliation pour la Somalie ont été étroitement à la mesure de la préparation par des sessions et des ateliers de formation auxquels les femmes et les hommes avaient participé depuis octobre 2002. Suite à cette expérience d'apprentissage, les femmes ont gagné un pouvoir de persuasion dans leurs relations avec les parties aux négociations.^{xii} En plus de l'ONU et des agences multilatérales, des groupes variés de la société civile internationale ont travaillé avec les organisations de femmes à ce stade crucial. Par exemple, l'ONG Women Waging Peace basée aux Etats Unis a identifié et réuni une mosaïque de femmes leaders du Soudan en 2004. Les leaders féminins issus du gouvernement, de la société civile, de l'Armée/Mouvement Populaire de Libération du Soudan et des activistes populaires de tout le pays, y compris le Darfour, se sont rassemblées à Washington pour trois jours de formation et de renforcement des capacités. Après avoir réalisé une plateforme commune de paix, elles ont puisé dans leur récente formation pour rencontrer des dirigeants à Washington et à New York afin de propager leurs points de vue et faire un plaidoyer pour la participation des femmes dans les négociations Soudanaises.^{xiii}

Mesures Recommandées

- II.B.1. Etablir des mesures de sécurité spécifiques pour permettre l'accès des femmes et leur entière participation aux négociations.
- II.B.2. Allouer des ressources suffisantes dans les budgets de l'ONU pour soutenir la préparation des femmes et leur participation dans les processus de paix à travers a) des programmes de renforcement des capacités; b) des consultations nationales en vue de la préparation aux négociations de paix ; et c) des campagnes nationales de sensibilisation du public sur le droit de la femme de participer au processus de paix.
- II.B.3. Consacrer les fonds des bailleurs gouvernementaux et des autres organisations au renforcement des capacités et au soutien technique des femmes durant le processus de paix.
- II.B.4. Fournir un financement soutenu et d'autres ressources – la sécurité, le logement, l'alimentation, le transports- pour faciliter la participation des femmes pendant la durée des négociations.
- II.B.5. Réaliser une évaluation des capacités et des besoins afin d'identifier la formation et l'appui nécessaires pour accroître l'efficacité des femmes dans les négociations.

Mettre en œuvre les projets et les programmes afin de répondre aux besoins non couverts par l'évaluation.

- II.B.6. Fournir une analyse genre des questions à l'ordre du jour au facilitateur, aux parties aux négociations, aux déléguées et aux autres acteurs influents.
- II.B.7. Soutenir la création d'un espace consacré, comme un Centre de Ressources pour la Femme, sur le site du lieu de négociation pour permettre aux femmes de tisser des réseaux, élaborer des stratégies conjointes, échanger des informations, bâtir le consensus et créer une puissante coalition.
- II.B.8. Soutenir et affecter un expert en matière du genre au Centre de Ressources pour la Femme pour le bénéfice de toutes les parties aux négociations, y compris les femmes ; l'expert devrait identifier des points d'entrée pour permettre aux négociations de mieux répondre aux besoins et aux aspirations de la femme et de l'homme à la fois.
- II.B.9. Donner des briefings et/ou des documents d'origine aux parties aux négociations en soulignant à leur intention les conventions internationales, les résolutions du Conseil de Sécurité, les déclarations présidentielles et les initiatives politiques relatives à la participation des femmes au processus de paix ; inclure les leçons pertinentes apprises ainsi que les meilleures pratiques.

III. SOUTENIR L'IMPLICATION DE LA FEMME

- A. Les femmes ont des besoins, des priorités et des stratégies spécifiques qui doivent être inclus dans l'accord de paix afin de garantir leur accomplissement pendant sa mise en œuvre.**

Les négociations de paix et la signature des accords de paix sont seulement le début d'un long processus de réconciliation, de redressement et de reconstruction. Généralement, les accords mènent à une série de réformes qui se poursuivent tout au long de la transition post-conflit et de la période de reconstruction, et peuvent comprendre les modalités des arrangements de partage du pouvoir, les plans pour la reconstruction économique, les réformes constitutionnelles, judiciaires et législatives, les plans pour la démobilisation et la réintégration des combattants et/ou les plans de retour et de réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées internes (PDI).

Comme le constate le Secrétaire Général : « Si un accord de paix omet de noter spécifiquement l'importance de l'égalité du genre, chaque mesure proposée pour promouvoir l'égalité des sexes dans la phase d'application peut être interprétée comme étant en dehors de l'étendue du mandat de la paix. »^{xiv} Les structures et les questions sensibles au genre à inclure dans les accords de paix pourraient comprendre: les droits de la femme dans les nouvelles constitutions, la participation égale dans les prises de décisions politiques et économiques, à des niveau nationaux et locaux, la mise en place

de mécanismes nationaux pour soutenir les droits des femmes - comme un ministère des femmes ou une commission d'égalité du genre, des lois et des actions contre la violence basée sur le genre (VBG), des forces de polices sensibles au genre, l'égalité des sexes dans le droit d'héritage et l'accès à la terre, la propriété, la santé publique, le logement, l'éducation, l'emploi et le crédit.

Dans certains cas, les contributions des femmes aux négociations et aux accords de paix portent spécifiquement sur la promotion de l'égalité du genre ; dans d'autres instances, leur vision est orientée vers les besoins de la communauté au sens large. En ce qui concerne le désarmement, par exemple, lorsque les femmes ne sont pas impliquées dans la prise de décision, leurs préoccupations et besoins - et même leur présence- sont généralement négligés. En Sierra Léone, les femmes et les filles n'étaient pas définies en tant que combattantes et n'étaient donc pas éligibles pour participer aux programmes DDR (Désarmement, Démobilisation et Réintégration) ou bénéficier des avantages des paquets de départ, y compris la formation professionnelle et les indemnités proposées à leurs homologues masculins. Au Salvador, par contre, les leaders féminins participant à la table de paix et dans les comités d'application de l'accord se sont assurés que les noms des combattantes et de non-combattantes du mouvement d'opposition figurent sur les listes pour bénéficier de la terre. La présence des femmes a rendu le processus plus inclusif et plus durable, évitant ainsi une crise presque certaine parmi la population rurale.

Encadré 5 : S'assurer que les Femmes sont Ecouteées : Les Efforts Internationaux Préparant les Parties aux Négociations au Burundi

Le soutien international pour s'assurer que les priorités des femmes sont écoutées par les délégations officielles peut être crucial pour garantir leur inclusion dans le processus de paix. Au Burundi, après un important plaidoyer, sept leaders féminins ont participé aux pourparlers de paix d'Arusha en qualité d'«observatrices permanentes », ce qui leur a permis d'accéder aux sessions plénières tout en les excluant des délibérations formelles. En réponse et avec le soutien de l'équipe de facilitation, l'UNIFEM et la Fondation Mwalimu Nyerere ont organisé un briefing de haut niveau pour les chefs des délégations, l'équipe de facilitation et d'autres groupes sur la manière d'inclure les droits des femmes dans l'accord de paix officiel du Burundi. Suite à cela, les délégués ont officiellement reconnu la contribution de la femme dans la construction de la paix et ont assuré la participation directe des femmes dans l'application de l'accord. En outre, les délégations ont marqué leur accord pour la tenue d'une Conférence pluripartite des Femmes du Burundi qui permettrait aux femmes de faire des recommandations spécifiques au sujet des accords et de leur application. La Conférence, organisée avec le soutien de l'UNIFEM, des Départements des Affaires Politiques et de l'Information du Public de l'ONU, de l'Agence de Développement International de la Suède, et de la Fondation Mwalimu Nyerere, a réuni les sept femmes ainsi que deux déléguées de chacun des 19 parties aux négociations, des représentants des réfugiés, de la diaspora, du monde des affaires et de la société civile. De nombreuses personnes ressources de provenance internationale -y compris l'équipe de facilitation qui a préparé les femmes pour chaque étape des négociations- ont proposé leur soutien lorsque les femmes élaboraient des

projets de recommandations sensibles au genre et qu'elles espéraient pouvoir influencer les accords de paix.

Les femmes ont présenté leur liste de recommandations à Nelson Mandela, le facilitateur, puis se sont directement adressées à une rencontre des parties aux négociations et ont présenté leurs 20 recommandations aux délégués officiels. Plus de la moitié de leurs recommandations ont été incluses dans l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, signé le 28 août 2000. Dans ces recommandations, des clauses stipulaient que tout rapatriement doit être volontaire et basé sur des consultations préalables avec tous les réfugiés, les femmes et les hommes ; et que des efforts devaient être faits pour s'assurer que les femmes qui proviennent de camps de réfugiés et des camps de déplacés peuvent légalement avoir accès à leur terre et propriété d'origine afin de leur garantir une certaine sécurité au revenu dès leur retour.

Mesures Recommandées

- III.A.1. S'assurer de l'équilibre et de l'expertise en matière du genre au sein du comité de rédaction; sensibiliser tous les membres sur la nécessité d'inclure des dispositions spécifiques répondant aux besoins spéciaux des femmes et des filles affectées par la guerre ainsi que des dispositions relatives à l'égalité du genre.
- III.A.2. Demanderurgemment au facilitateur ou au médiateur d'encourager l'inclusion de dispositions claires et spécifiques dans le langage de l'accord de paix pour garantir la participation des femmes dans les organes de transition et dans les mécanismes post conflit, y compris les arrangements de partage du pouvoir.

B. Après la signature d'un accord de paix, il existe des opportunités pour maximiser la participation des femmes dans les efforts de mise en œuvre et de suivi.

La responsabilité ultime de la mise en œuvre d'un accord de paix incombe aux signataires. Toutefois, la communauté internationale a également un rôle à jouer en maintenant les questions relatives au genre au premier plan de leur préoccupation conformément aux normes et aux critères reconnus internationalement. Leurs efforts devraient soutenir les organisations féminines en établissant des mécanismes spécifiques et/ou des mesures spéciales, comme l'exige le CEDAW et la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité pour garantir la participation totale des femmes pendant toute la phase de mise en œuvre de l'accord. De tels mécanismes peuvent être réalisés à travers les réformes constitutionnelles, juridiques, législatives et électorales et par des organes établis spécifiquement pour assurer le suivi de l'application des accords. En outre, les points clés de l'accord, comme le calendrier de mise en œuvre ou de distribution des fonds pour la reconstruction, doivent se référer explicitement aux questions relatives au genre. La communauté internationale peut soutenir le processus d'application des accords

par la formation, une allocation des ressources sensible au genre, le soutien des organisations féminines et le renforcement des capacités.

En outre, une dimension genre doit être intégrée dans les nombreux processus de développement qui débutent dès la signature de l'accord de paix. Pour le moment et malgré la concentration des efforts pour amener les femmes aux tables des négociations, très peu a été fait pour s'assurer que les promesses faites aux femmes sont été suivies d'effet pendant la mise en œuvre des accords. Il est primordial que les priorités des femmes soient reflétées dans les évaluations des besoins post-conflit, aux cours des conférences des donateurs, des Evaluations Communes par Pays, du Cadre d'Assistance au Développement des NU, de l'élaboration du Plan Stratégique de Réduction de la Pauvreté, des Révisions des Dépenses de l'Etat, etc. Sans la participation des femmes et la sensibilité à la dimension genre pour informer cette phase de transition vers la paix, les besoins, les préoccupations et les contributions des femmes continueront à être sous-estimés.

Encadré 6 : De la Paix au Redressement: S'Assurer de Répondre aux Besoins des Femmes au Soudan

L'évaluation des besoins post-conflit et la conférence internationale des donateurs ont constitué deux importantes occasions d'inclusion des questions relatives aux femmes dans les structures des accords postérieurs au conflit.^{xv} Comme ils n'étaient pas invités à la table de négociations, le Secrétariat des Femmes du Mouvement Populaire de Libération du Soudan (MPLS), le Bien-être du Genre et de l'Enfant, l'Unité chargée du Genre de l'Office de Paix du MPLS et les organisations nationales de paix des femmes ont adopté un rôle proactif pour bâtir une paix durable après la signature du CPA. Le soutien international à différents niveaux a été un facteur clé en permettant aux femmes soudanaises de tirer profit de ces points d'entrée.

Afin d'encourager un changement harmonieux et rapide vers le redressement post-conflit, la Mission d'Evaluation Conjointe (JAM) pour le Soudan, menée par l'ONU et la Banque Mondiale, a commencé son travail bien avant la signature du CPA. Informé par la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité et les engagements de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) sur la participation des femmes pendant la construction de la paix, le comité d'organisation de la JAM s'est donné pour tâche d'intégrer les questions relatives au genre dans le processus d'évaluation des besoins. L'UNIFEM a été mandatée pour diriger ce processus et a affecté deux experts en genre à la JAM - un expert pour chacune des deux équipes principales pour couvrir le GoS et le MPLS. Les experts ont sensibilisé les membres de l'équipe JAM sur la dimension genre tout au long de l'évaluation des besoins et ont développé une liste des besoins du genre qui est devenue un instrument clé pour aider les membres de la JAM à identifier les besoins particuliers des femmes et des filles dans chacun de ses huit groupes. Grâce aux consultations avec les femmes soudanaises, aux missions de terrain étendues, à l'analyse des problèmes prioritaires des femmes dans les évaluations existantes et les mémorandums des négociations de paix, les experts en genre ont développé une analyse, des recommandations, et l'établissement des coûts sensibles au

genre pour chaque groupe. Ceux-ci ont informé le rapport final de la JAM et son Cadre pour une Paix Durable, le Développement et l'Eradication de la Pauvreté.

Tout en contribuant au processus de JAM, les femmes soudanaises ont consenti des efforts concertés pour s'assurer que leurs préoccupations étaient reflétées et placées en priorité au cours de la Conférence des Donateurs pour le Soudan. Elles ont trouvé un allié clé dans le gouvernement norvégien qui était l'hôte de la Conférence d'Oslo des Donateurs pour le Soudan en avril 2005. Grâce au financement du Ministère Norvégien des Affaires Etrangères, plus de 50 femmes ont fait le voyage d'Oslo pour participer à la Conférence des donateurs, et ont participé à un symposium sur le genre organisé la veille de la conférence sous les auspices du Ministère des Affaires Etrangères, de l'UNIFEM et de l'Institut Norvégien des Affaires Internationales (NUPI). Le symposium sur le genre a créé un espace stratégique dans lequel les femmes soudanaises en provenance de l'ensemble du pays se sont tenu debout, solidaires les unes des autres ainsi que de leurs communautés, et ont défini un programme commun en ce qui concerne les besoins urgents pour la reconstruction. Elles ont choisi deux représentantes – une du nord et une autre du sud – pour les représenter à la conférence officielle où les questions relatives au genre constituaient une part exclusive de l'ordre du jour. En tant que déléguées, ces femmes ont formellement présenté les priorités et les recommandations communes identifiées par le symposium. Elles ont lancé un appel pour une approche budgétaire sensible au genre dans les financement des donateurs et une action affirmative dans les structures de gouvernance, en particulier au cours du Processus de Révision de la Constitution. Elles ont mis en exergue les défis journaliers auxquels sont confrontées les femmes en matière de réintégration et de réhabilitation. Elles ont affirmé leur solidarité avec les femmes du Darfour, décrié l'impact de la violence basée sur le genre et demandé leur implication dans le processus de paix mené par l'Union Africaine au Darfour. En outre, les femmes participant au symposium ont pu assister à la conférence des donateurs en qualité d'observatrices, attirant ainsi une large attention médiatique.

Le soutien des femmes du Soudan par une variété d'acteurs internationaux a permis de réaliser des progrès significatifs dans la satisfaction des besoins des femmes et la promotion de leur participation pendant la période post-conflit. Ces progrès n'auraient pas été possibles sans un soutien financier, technique et moral engagé à chaque étape -et ce soutien doit aussi être soutenu pendant le processus de suivi de la mise en oeuvre. Comme la moitié de tous les pays qui émergent de la guerre retourne à la violence endéans cinq ans,^{xvi} la communauté internationale est souvent invitée à contribuer à la prévention d'une telle situation en vérifiant l'accomplissement des étapes des accords. Autrement, des structures nationales peuvent être créées pour assurer l'application des accords. Les femmes doivent être incluses dans ces processus de contrôle. A Mindanao, les femmes ont participé dans les Equipes de Contrôle Locales officielles établies pendant le processus de paix pour prévenir et rapidement résoudre les conflits.^{xvii}

Plus souvent, cependant, les femmes contrôlent informellement l'application de l'accord de paix à l'aide de réseaux et d'activités locaux. A Bougainville, en 1998, les femmes sont retournées dans leurs communautés après les pourparlers et il a été reporté qu'elles étaient les seuls dirigeants à initier le lancement d'une campagne d'information pour que

le peuple comprenne les décisions de l'accord de paix et les prochaines étapes de son application. En Afrique de l'Ouest, le Réseau de la Paix des Femmes de la Rivière Mano, avec le soutien du Fonds de l'ONU pour l'Action Préventive, a formé des « messagers de la paix » dans les zones locales pour garantir l'obtention d'informations vitales concernant les tensions émergeantes et rencontré des officiels de haut niveau, y compris le premier ministre, obtenant ainsi les assurances que le dialogue entre les partis politiques et la société civile se poursuivrait. Les femmes peuvent être un important allié dans les efforts de suivi et des mesures doivent être prises pour soutenir et garantir leur participation.

Mesures recommandées

- III.B.1. Réunir une conférence nationale des femmes pour développer un plan d'action national pour la mise en œuvre d'un accord de paix sensible au genre.
- III.B.2. Nommer des conseillers en genre dans les missions de maintien de la paix, là où cela est approprié, pour travailler avec des représentants des femmes afin d'assurer une application effective des dispositions de l'accord de paix relatives au genre.
- III.B.3. Soutenir les efforts des organisations féminines pour maintenir un soutien significatif dans le processus de paix grâce à leurs connections avec les réseaux locaux de la société civile; assister les groupes de femmes à distiller et disséminer les accords de paix pour la population locale dans les langues locales et dans des présentations multimédias.

Concernant l'évaluation des besoins, en particulier :

- III.B.4. Garantir l'équilibre du genre et une expertise en genre dans les équipes d'évaluation des besoins au niveau des décideurs et au niveau technique; les experts en genre devraient être identifiés et impliqués dès le début et devraient disposer de suffisamment de ressources pour sensibiliser les autres membres de l'équipe sur les questions relatives au genre.
- III.B.5. Identifier les besoins spécifiques et les priorités des femmes dans chaque secteur comme composante standard des évaluations.^{xviii}
- III.B.6. S'assurer que les équipes d'évaluation des besoins - et les dirigeants de sections en particulier, pas uniquement les conseillers en genre- se réunissent régulièrement avec les femmes leaders et les organisations féminines pour solliciter leur contribution pendant l'évaluation et les impliquer comme décideurs pendant l'élaboration des recommandations finales; impliquer les femmes directement dans les sessions plénières plutôt que de les reléguer à des réunions secondaires.

III.B.7. Fournir des analyses de coûts pour les questions relatives au genre identifiées pendant l'évaluation des besoins et fixer des objectifs pour le financement des organisations et des priorités des femmes.

Concernant les conférences des donateurs, en particulier :

III.B.8. Organiser une rencontre préliminaire des groupes nationaux de femmes pour travailler en liaison avec les experts internationaux en genre dans la préparation des conférences des donateurs.

III.B.9. Inviter les femmes de la société civile à participer aux conférences des donateurs en tant que déléguées en vue de mettre l'accent sur leurs priorités et préoccupations au cours de la période de transition post conflit.

III.B.10. Encourager les représentants à la conférence des donateurs, y compris l'ONU, les bailleurs et les signataires de l'accord de paix à inclure les femmes dans leurs délégations.

III.B.11. Fixer des objectifs pour un pourcentage de fonds de reconstruction qui devrait passer par ou être orienté vers les organisations féminines faisant office d'agents d'exécution pendant la reconstruction.

Concernant les mécanismes de suivi, en particulier :

III.B.12. Etablir des mécanismes et des structures pour le suivi de la mise en œuvre de l'engagement en faveur des droits de la femmes et de l'égalité du genre dans les accords de paix ; s'assurer que ces objectifs sont inclus dans le programme officiel de mise en œuvre; s'assurer de la représentation féminine dans ces mécanismes.

III.B.13. Maintenir un soutien financier et technique à la fois aux mécanismes formels et aux alliances et réseaux de femmes afin de renforcer la capacité des femmes à participer efficacement au suivi et à l'application de l'accord.

CONCLUSION

Ce rapport souligne l'importance de l'implication féminine à chaque étape du processus de paix pour garantir des gains à long terme après la guerre. Il tente de mettre l'accent sur les efforts visant à répondre aux besoins des femmes à des étapes décisives dans ce processus, en particulier dans les phases initiales cruciales. Il est à espérer que les recommandations serviront à diriger les efforts des praticiens vers des buts identifiables, atteignables et capitaux qui faciliteront une participation féminine totale.

L'ONU est entièrement engagée en faveur des droits de la femme ; des engagements internationaux en faveur des droits de la femme et de l'égalité du genre figurent en bonne place dans les processus de paix et ont été réaffirmés dans différents forums. Comme

l'ont démontré les études de cas dans ce rapport, bien que des progrès aient été accomplis, il reste encore beaucoup de défis à relever. Les portes s'ouvrent, mais ce sont des portes oscillantes – qui, sans la volonté de les garder ouvertes, sont vouées à se refermer. Et c'est sans trêve que des groupes de femmes continuent à lutter, à faire le plaidoyer, à influencer et à participer. Maintenant, l'immense défi consiste à traduire l'engagement international en action et à exercer la volonté politique nécessaire par l'octroi d'un appui technique, financier et moral, accomplissant ainsi de grands objectifs pour la moitié de la population mondiale.

LECTURE ADDITIONNELLE

Sanam Naraghi Anderlini, *Women at the Peace Table: Making a Difference*, New York: UNIFEM, 2000

Getting it Right, Doing it Right: Gender and Disarmament, Demobilization and Rehabilitation (UNIFEM 2004)

Peace Agreements as a means for promoting gender equality and ensuring participation of women – A framework of model provisions: Report of the Expert Group Meeting, EGM/PEACE/2003/REPORT, December 2003

International Alert – Women Waging Peace toolkit, *Women, Peace, and Security* (2004) *Liberian Women Peacemakers: Fighting for the Right To Be Seen, Heard and Counted* (Africa World Press 2004)

In the Midst of War: Women's Contributions to Peace in Colombia, by Catalina Rojas (one of a series of case studies sponsored by the Women Waging Peace Policy Commission).

<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/ColombiaFullCaseStudy.pdf>

Negotiating the Transition to Democracy and Reforming the Security Sector: The Vital Contributions of South African Women, Washington, DC: Women Waging Peace Policy Commission, 2004,

Engendering Peace: Reflections on the Burundi Peace Process, Nairobi: UNIFEM, 2001, African Women for Peace Series

Guidelines for mainstreaming gender in Joint Assessment for Sudan, UNIFEM, 2005

ANNEXE 1 : INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

Des résolutions de l’Assemblée Générale et du Conseil Economique et Social qui appellent à la participation égale des femmes et à des opportunités égales dans les processus décisifs incluant A/RES/58/142, A/RES/37/63, A/RES/3251 (XXX), la Convention sur les Droits Politiques des Femmes (résolution 640 de l’Assemblée Générale), E/CN.4/RES/2003/44, A/S-23/8, E/1997/27 CSW (Conclusions Acceptées 1997/2, Femmes au pouvoir et leur participation aux prises de décisions) et E/CN.6/1998/12 - E/1998/27 (Conclusion de la Commission du Statut des Femmes sur des domaines de préoccupation cruciaux identifiés lors de la Plate-forme d’Action de Beijing).

Le document résultant de la 23ème Session Extraordinaire de l’Assemblée Générale des Nations Unies intitulé « Femmes 2000 : Egalité des Sexes, Développement et Paix pour le 21^{ème} Siècle » (A/S-23/10/Rev.1) a réitéré les actions à prendre par le biais du système des Nations Unies et les organisations internationales et régionales appropriées, y compris « garantir et soutenir la participation totale des femmes à tous les niveaux de prises de décisions et de mise en œuvre des activités de développement et dans les processus de paix, y compris la prévention, la résolution des conflits, la reconstruction post-conflit, le maintien et la construction de la paix ; et soutenir l’implication des organisations de la femme, des organisations communautaires et des organisations non gouvernementales. »

La Convention sur l’Elimination de la Discrimination à l’Egard de la Femme (CEDAW) ratifiée par 178 pays -plus de 90% des pays membres de l’ONU- ne se réfère pas directement aux négociations de paix, mais l’Article 7 indique que les parties se sont engagées à permettre aux femmes « de participer dans la formulation des politiques gouvernementales et dans leur mise en œuvre et à occuper des postes officiels et à remplir toutes les fonctions publiques à tous les niveaux gouvernementaux». Au terme de l’Article 7, les parties s’engagent à « prendre des mesures adéquates pour garantir aux femmes, en tant qu’égales des hommes et sans discrimination quelconque, l’opportunité de représenter leur Gouvernement à des niveaux internationaux et à participer au travail des organisations internationales ». En outre, en 1998, la Convention sur l’Elimination de la Discrimination à l’Egard de la Femme a recommandé et indiqué que les parties utilisent « des mesures temporaires spéciales pour accélérer de facto l’égalité entre hommes et femmes » afin de permettre la stricte application de l’Article 8.

La **Plate-forme d’Action de Beijing de 1995** (189 pays y ont adhéré en 1995) stipule que « la participation totale [des femmes] dans les prises de décisions, dans la prévention et la résolution des conflits et dans les autres initiatives en faveur de la paix est essentielle pour la réalisation d'une paix durable. » L'objectif stratégique E.1. exige que les états « augmentent la participation des femmes dans la résolution des conflits et dans les niveaux de prise de décision. »

Dans **la résolution 1325 (2000) sur les Femmes, la Paix et la Sécurité**, le Conseil de Sécurité « demande urgentement aux Etats Membres de garantir une représentation féminine plus importante dans les institutions régionales et internationales et dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits ; *encourage* le Secrétaire Général de mettre en œuvre son plan d'action stratégique (A/49/587) qui appelle à une augmentation de la participation de la femme à des niveaux de prise de décisions dans la résolution des conflits et les processus de paix ; ... *demande vivement* à tous les acteurs impliqués d'adopter une perspective de genre en négociant et mettant en œuvre les processus de paix, y compris : (a) Les besoins spéciaux des femmes et des filles pendant le rapatriement, la réinstallation, la réhabilitation, la réintégration et la reconstruction post-conflits ; (b) Les mesures qui soutiennent les initiatives de paix locales des femmes et les processus indigènes de résolution des conflits, et qui impliquent les femmes dans tous les mécanismes d'application des accords de paix ; (c) Les mesures qui garantissent la protection et le respect des droits humains des femmes et des filles, particulièrement en ce qui concerne la constitution, le système électoral, la police et le système judiciaire».

Beaucoup d'organisations régionales, y compris la Commission Européenne et l'Organisation d'Etats Américains ont adopté des résolutions qui demandent l'inclusion des femmes dans les processus de paix. En outre, l'Union Africaine a adopté un protocole obligeant les Parties Etats à garantir une représentation accrue et efficace des femmes ainsi que la participation de ces dernières à tous les niveaux de prises de décision.

NOTES DE FIN

ⁱ Voir l'annexe pour une liste plus détaillée des ressources sur ce sujet.

ⁱⁱ Pour les détails voir : Rojas, Catalina. *In the Midst of War : Women's Contributions to Peace in Columbia*. Washington, DC : Hunt Alternatives Fund, 2004,

<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/ColumbiaFullCaseStudy.pdf>.

ⁱⁱⁱ Jackson, Helen. Qtd. Dans Anderlini, Sanam Naraghi. *Women, at the Peace Table : Making a Difference*. New York : United Nations Development Fund for Women, 2000, http://www.unifem.org/resources/item_detail.php?ProductID=15, 33

^{iv} *Heeding women's voices : the story of their ongoing struggle to share the rebirth of Somalia*, IGAD Women's Desk, Djibouti, 2004.

^v *Negotiating the Transition to Democracy and Reforming the Security Sector : The Vital Contributions of South African Women*, Washington, DC : Women Waging Peace Policy Commission, 2004

^{vi} Conaway, Camille Pampell et Salome Martinez. *Adding Value : Women's Contributions to Reintegration and Reconstruction in El Salvador*. Washington, DC : Hunt Alternatives Fund, 2004,

<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/ElSalvadorFullCaseStudy.pdf>

^{vii} Sultan, Masuda avec Corey Levine et Elisabeth Powley. *From Rhetoric to Reality : Afghan Women on the Agenda for Peace*. Washington, DC : Hunt Alternatives Fund, 2005, <http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/AfghanistanFullCaseStudy.pdf>

^{viii} Pour les détails voir : Douglas, Sarah, Vanessa Farr, Felicity Hill, et Wendy Kasuma. *Getting it Right, Doing it Right : Gender and Disarmament, Demobilization and Rehabilitation*. New York : United Nations Development Fund for Women, 2005, http://www.unifem.org/resources/item_detail.php?ProductID=21; *Liberian Women Peacemakers : Fighting for the Right To Be Seen, Heard and Counted*. Trenton, NJ ; African World Press, 2004.

^{ix} *Peace Agreements as a Means for Promoting Gender Equality and Ensuring Participation of Women* (EGM/PEACE/2003/REPORT). New York : United Nations, 2004, <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/peace2003/documents.html>.

^x La Déclaration de Nairobi est disponible en ligne :

<http://www.peacewives.org/resources/DRC/NairobiDec2002en.pdf>.

^{xi} *Women, Peace and Security : UNIFEM Supporting Implementation of Security Council Resolution 1325*. New York : United Nations Development Fund for Women, 2004, http://www.unifem.org/resources/item_detail.php?ProductID=22.

^{xii} *Heeding women's voices : The story of their ongoing struggle to share the rebirth of Somalia*, IGAD Women's Desk, Djibouti, 2004

^{xiii} Leurs recommandations conjointes sont disponibles en ligne :

<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/SudanRecommendations.pdf>.

^{xiv} *Women, Peace, and Security : Etude soumise par le Secrétaire Général conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité*. New York : United Nations, 2002, <http://www.un.org/womenwatch/daw/public/eWPS.pdf>. Para. 201.

^{xv} Pour les détails voir : Danbolt, Iselin L., Gumbonzvanda, Nyarda et Kari Karame.

Towards achieving the MDGs in Sudan : Centrality of Women's Leadership and Gender Equality. New York : United Nations Development Fund for Women, 2004,

http://www.unifem.org/resources/item_detail.php?ProductID=50; Okonji, Grace et Ruth Kibiti. *Guidelines for Mainstreaming Gender in Joint Assessment for Sudan*. New York : United Nations Development Fund for Women, 2004,

<http://www.womenswarpeace.org/sudan/docs/sudanjamunifem.pdf>; et *Sudanese Women's Priorities and Recommendations to the Oslo Donor's Conference on Sudan 11-12 April 2005*. New York : United Nations Development Fund for Women, 2005,

<http://www.womenswarpeace.org/sudan/docs/oslostatement.pdf>.

^{xvi} *In Larger Freedom : Towards Development, Security and Human Rights for All : Report of the Secretary-General* (A/59/2005). New York, United Nations, 2005, <http://www.un.org/largerfreedom/>.

^{xvii} Cagoco-Guiam, Rufa. « Negotiations and Detours : The Rocky Road to Peace in Mindanao. » *Accord 6- Compromising on Autonomy : Mindanao in Transition*, Ed. Mara Stankovitch, London : Conciliation Ressources, 2003, <http://www.c-r.org/accord/min/accord6/neganddet.shtml>.

^{xviii} La liste de contrôle développée par le groupe de Développement de l'ONU et utilisée (avec des modifications situationnelles) en Iraq, en Haïti, au Libéria et au Soudan est un instrument utile pour l'intégration du genre dans l'évaluation des besoins. Voir les deux versions de la liste de contrôle :

http://www.womenwarpeace.org/issues/gender_checklist.pdf et

<http://www.unsudanig.org/JAM/clusters/cross-cutting/mainstreaming-guidelines.doc>